

Nombre de conseillers :

En exercice	19
Présents	17
Votants	19

**N° D031_ SYANE_ adhésion à la convention
constitutive du groupement de commandes
pour l'achat de gaz naturel**

L'an deux mille vingt-quatre, le deux Mai,

Le conseil municipal de la commune de Saint-Paul-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Bruno GILLET, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : le 25 avril 2024.

A été nommé secrétaire de séance : COLIN Benoît

Présents (17) : Mmes et Ms. GILLET Bruno, PAUTHIER Marie-Françoise, TRINCAT Christophe, DUCRET Marie-Claire, LAURANT Thierry, WIART Florine, BURNET Stéphanie, CHEVALLAY Patrice, COLIN Benoît, GALLAY Claude, GAZZARIN Marie-Laure, Mélanie GRIVEL, MARTIGNIERE Franck, PINGET Denis, REBUT Sandra, VEZIN Pascale, WAGNER Jean-Pierre.

Absent (0) :

Excusés (2) : PODEVIN Christian pouvoir à Franck MARTIGNIERE
VIOLLAZ Emilie pouvoir à Florine WIART

Votants (19)

Monsieur le Maire rappelle que la commune est membre du groupement de commandes pour la fourniture de gaz naturel dont le SYANE est le coordinateur.

Le Bureau du SYANE a approuvé le 25 janvier 2024 des modifications à la convention constitutive, dont le montant de la cotisation est resté inchangé depuis 2014.

La cotisation était en 2021 de 112,16 € et en 2024 elle sera de **609 €**.

Le marché arrive à échéance le 31 décembre 2025. Le contexte fluctuant des marchés d'énergie pousse le SYANE à anticiper le renouvellement des marchés afin de donner du temps pour réaliser les achats des volumes d'énergie nécessaires et pondérer les risques.

Pour cela, la commune doit signer l'acte d'adhésion.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte d'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et de services associés auprès du SYANE.

Au registre sont les signatures

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an indiqués ci-dessus.
Pour expédition certifiée conforme.

Le Secrétaire



Le Maire,
Bruno GILLET

